



ASSEMBLÉE — 39^e SESSION

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF SUR LE POINT 18 DE L'ORDRE DU JOUR

(Présenté par le Président du Comité exécutif)

Le rapport ci-joint sur le point 18 de l'ordre du jour a été approuvé par le Comité exécutif.

Note.— Prière d'insérer la présente note dans le dossier de rapport, après avoir retiré la page de couverture.

Point 18 : Programme de soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté (ISD-SEC)

18.1 À ses cinquième et sixième séances, le Comité exécutif examine la question du soutien de la mise en œuvre et du développement — Sûreté. La note WP/21, présentée par le Conseil, rend compte de l'avancement de la mise en œuvre du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique (Plan AFI SECFAL) depuis son lancement en mai 2015. En conclusion, elle propose de poursuivre le soutien du Plan AFI SECFAL et invite instamment les États à faire des contributions, financières, en nature ou autres, pour la mise en œuvre du plan.

18.2 La note WP/28 ayant été examinée au titre du point 20 de l'ordre du jour, elle n'est pas réexaminée au titre du point 18 de l'ordre du jour.

18.3 Dans la note WP/258, le Kazakhstan et la Fédération de Russie proposent que le bureau régional Europe et Atlantique Nord de l'OACI soit renforcé dans le domaine de la sûreté de l'aviation et de la facilitation en créant un poste supplémentaire financé par le budget-programme ordinaire tout en maintenant le poste en sûreté de l'aviation financé par des contributions volontaires. Au cours du prochain triennat, ce dernier poste sera transformé en poste financé par le budget ordinaire de l'OACI.

18.4 Dans la note WP/351, le Conseil informe l'Assemblée de l'adoption de la Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation dans la région de la Commission arabe de l'aviation civile (CAAC) et la Région Moyen-Orient (MID) de l'OACI, et demande que des mesures appropriées soient prises pour mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration.

18.5 Dans la note WP/185, Singapour propose, au nom de 28 États membres et trois organisations internationales, que l'OACI crée et tienne un atelier sur les meilleures pratiques en matière de sûreté du fret aérien afin de donner l'occasion aux personnes qui participent de près aux travaux liés au fret aérien et aux mesures de sûreté correspondantes d'en apprendre davantage sur les pratiques optimales liées à la sûreté du fret aérien qui sont appliquées par les organismes de réglementation et l'industrie à travers le monde.

18.6 La CAFAC, dans la note WP/164, présente, au nom de ses 54 États membres, les progrès réalisés dans l'exécution du Plan AFI SECFAL depuis son lancement. Elle invite l'Assemblée à prier instamment l'OACI de continuer à jouer un rôle de premier plan et à soutenir le Plan AFI SECFAL, de collaborer avec la CAFAC pour renforcer les capacités des experts africains du Groupe régional africain de sûreté de l'aviation et de la facilitation (RASFALG-AFI) et d'encourager les autres régions de l'OACI à s'inspirer de l'approche du Plan AFI SECFAL. Elle demande également que soient effectuées, en coordination avec la CAFAC, des missions de haut niveau de l'OACI dans les États où les progrès de la mise en œuvre des normes et pratiques recommandées de l'OACI sont lents.

18.7 Dans une note d'information (WP/446), la République dominicaine donne des renseignements sur les progrès qu'elle a accomplis dans le domaine de la sûreté de l'aviation et sur sa contribution au système mondial de sûreté de l'aviation civile. Elle réaffirme aussi son intention de continuer de coopérer avec l'OACI et de l'appuyer dans son initiative *Aucun pays laissé de côté* (NCLB).

18.8 Le Comité est informé que la note WP/105 sera examinée au titre du point 28 de l'ordre du jour.

18.9 Le Comité exécutif se félicite des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan AFI SECFAL. En particulier, soulignant l'importance de la mise en place de mécanismes de coordination, il note la pertinence de l'ensemble d'objectifs établis pour la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique, la mise sur pied d'une réserve d'experts et les efforts déployés pour renforcer l'engagement politique. Le Comité exécutif entérine toutes les mesures figurant dans les notes WP/21 et WP/164, y compris le projet de résolution de l'Assemblée sur le Plan AFI SECFAL, qui prie instamment les États membres de la Région AFI de s'engager envers la réalisation des objectifs et buts du Plan AFI SECFAL. Il note aussi la nécessité pour la communauté internationale d'appuyer le plan et d'œuvrer avec l'OACI et la CAFAC à sa mise en œuvre.

18.10 Se référant à la proposition conjointe faite par le Kazakhstan et la Fédération de Russie d'envisager une augmentation des effectifs du bureau EUR/NAT de l'OACI, y compris la source de financement, le Comité indique que l'affectation et la gestion des ressources du Secrétariat sont une prérogative de la Secrétaire générale.

18.11 Le Comité se réjouit de l'adoption de la Déclaration de Riyad sur la sûreté de l'aviation et la facilitation et lance un appel aux États de la région de la CAAC et de la Région MID de l'OACI pour qu'ils mettent en œuvre la Déclaration. Il demande en outre à l'OACI d'appuyer la mise en œuvre de la Déclaration en établissant pour la région de la CAAC et la Région MID de l'OACI un plan SECFAL basé sur l'expérience acquise grâce au Plan AFI SECFAL.

18.12 Le Comité appuie la proposition de Singapour concernant la création d'un atelier OACI sur les meilleures pratiques en matière de sûreté du fret aérien. Le Secrétariat exprime son appréciation du plan présenté pour l'atelier et note que le développement des compétences humaines est une haute priorité dans le domaine de la sûreté du fret aérien.